



DÉCLARATION

OFFRE DE QATAR D'ACCUEILLIR LE SIÈGE PERMANENT DE L'OACI

Montréal (Canada) est le siège permanent de l'OACI depuis 1946. Le Canada et l'OACI sont actuellement en pourparlers au sujet d'un arrangement concernant la location des locaux du siège de l'OACI, qui couvrirait la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2036.

L'État du Qatar a récemment offert à l'OACI d'accueillir le nouveau siège permanent de l'Organisation, également à compter de 2016. L'examen par l'OACI de la proposition du Qatar découle des obligations officielles qui incombent à l'Organisation en vertu de l'article 45 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Chicago, 1944) et d'une résolution de l'Assemblée de l'OACI (A8-5) concernant l'examen des propositions de transfert du siège permanent de l'Organisation.

Conformément aux dispositions en question, l'offre du Qatar devra être examinée par l'ensemble des 191 États membres de l'Organisation à la prochaine session triennale de l'Assemblée de l'OACI, qui se tiendra du 24 septembre au 4 octobre de cette année. Pour qu'elle soit approuvée, la proposition du Qatar devra recueillir au moins les trois cinquièmes (60 %) des suffrages des États membres de l'OACI.

- 30 -

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.